



N° 03./HAAC/P/21

**COMMUNIQUE DE LA HAAC**

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) invite les promoteurs et directeurs des télévisions satellitaires créées illégalement dont la liste se trouve ci-dessous, à bien vouloir prendre part à une rencontre pour une importante information les concernant, le jeudi 28 janvier 2021 à 10H00 au siège de l'institution, sise à Agbalépédogan (Lomé).

**LISTE DES TELEVISIONS SATELLITAIRES ILLEGALES AU TOGO**

- 1- Dynamique Gospel
- 2- MICS TV
- 3- Aménuvévé Aflao TV
- 4- JR TV
- 5- AC TV
- 6- Zoé Channel
- 7- Ministère International de Prière du Changement (MIPC TV)
- 8- JES TV
- 9- Céleste World TV
- 10- Aigle TV

Fait à Lomé, le 26 JAN. 2021

Le Président de la HAAC

Pitalounani TELOU

